



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **29 septembre 2008**

Décision n° **B-2008-0327**

commune (s) :

objet : Réalisation de prestations topographiques et foncières sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Rapporteur : Monsieur Collomb

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 22 septembre 2008

Compte-rendu affiché le : 30 septembre 2008

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, M. Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, David G., Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Crimier), Buna, Kimelfeld, Philip, Arrue, Barge, Mme Frih, M. Julien-Laferrière.

Absents non excusés : Mme Elmalan, MM. Daclin, Sécheresse, Mme Dognin-Sauze.

Bureau du 29 septembre 2008**Décision n° B-2008-0327**

objet :	Réalisation de prestations topographiques et foncières sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché
service :	Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 18 septembre 2008, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Les marchés multiservices passés pour la réalisation de prestations topographiques et foncières actuellement en cours d'exécution arriveront à terme en avril 2009.

Les prestations topographiques concernent la réalisation de plans topographiques à l'échelle du 1/200 ou 1/500 avec tous les détails du terrain afin de permettre les études suivantes : alignements, opérations d'urbanisme, d'aménagements et de voirie, implantations d'ouvrages et de réseaux.

Les prestations foncières ont pour objet la division ou la délimitation des propriétés acquises ou cédées par la Communauté urbaine.

Le montant global de l'opération s'élève à 7 000 000 € HT.

Le présent rapport a pour objet le lancement d'une procédure en vue de l'attribution des prestations topographiques et foncières sur le territoire de la Communauté urbaine.

Les prestations font l'objet des 7 lots suivants qui seront attribués, chacun dans le cadre d'un marché unique, à une entreprise seule ou à un groupement conjoint :

- lot n° 1 : Lyon 2°, 3°, 7° et 8° arrondissements - Bron,
- lot n° 2 : Lyon 1er, 4°, et 6° arrondissements - Caluire et Cuire - Villeurbanne,
- lot n° 3 : Saint Didier au Mont d'Or - Saint Cyr au Mont d'Or - Collonges au Mont d'Or - Saint Romain au Mont d'Or - Poleymieux au Mont d'Or - Couzon au Mont d'Or - Rochetaillée sur Saône - Albigny sur Saône - Curis au Mont d'Or - Saint Germain au Mont d'Or - Genay - Neuville sur Saône - Fleurieu sur Saône - Fontaines Saint Martin - Fontaines sur Saône - Sathonay camp - Sathonay Village - Cailloux sur Fontaines - Montanay - Rillieux la Pape,
- lot n° 4 : Vaulx en Velin - Décines Charpieu - Meyzieu - Jonage - Chassieu,
- lot n° 5 : Saint Fons - Vénissieux - Saint Priest - Mions - Corbas - Feyzin - Solaize,
- lot n° 6 : Lyon 5°- Sainte Foy près Lyon - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Saint Genis Laval - Irigny - Charly - Vernaison - Grigny - Givors,
- lot n° 7 : Champagne au Mont d'Or - Limonest - Dardilly - La Tour de Salvagny - Marcy l'Etoile - Charbonnières les Bains - Ecully - Lyon 9°- Tassin la Demi Lune - Saint Genis les Ollières - Craponne - Francheville.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans.

Chaque lot comporterait un engagement de commande minimum de 250 000 € HT et maximum de 1 000 000 € HT pour toute la durée du marché ;

Vu lesdits dossiers de consultation des entrepreneurs ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de l'opération,

b) - les dossiers de consultation des entrepreneurs relatifs à la réalisation de prestations topographiques et foncières sur le territoire de la Communauté urbaine.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le président à signer les marchés à bons de commande et tous les actes contractuels liés, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : pour un montant global minimum de 299 000 € TTC et maximum de 1 196 000 € TTC,
- lot n° 2 : pour un montant global minimum de 299 000 € TTC et maximum de 1 196 000 € TTC,
- lot n° 3 : pour un montant global minimum de 299 000 € TTC et maximum de 1 196 000 € TTC,
- lot n° 4 : pour un montant global minimum de 299 000 € TTC et maximum de 1 196 000 € TTC,
- lot n° 5 : pour un montant global minimum de 299 000 € TTC et maximum de 1 196 000 € TTC,
- lot n° 6 : pour un montant global minimum de 299 000 € TTC et maximum de 1 196 000 € TTC,
- lot n° 7 : pour un montant global minimum de 299 000 € TTC et maximum de 1 196 000 € TTC.

5° - Ces dépenses seront imputées au budget principal de la Communauté urbaine - section d'investissement - comptes 0211 200, 0211 300, 0211 100, 2 203 100, 0203 100, 0231 510, 0231 560, 0215 210, 0215 110, 0231 582, 0231 550 et 4 604 500 - section de fonctionnement - comptes 0617 100, 0617 300, 0618 200, 0622 600, 0615 210, 0622 800, 0617 400 et 0617 800.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 30 septembre 2008.